

**NEGOCIATION SUR LES SALAIRES**  
**AU CREDIT AGRICOLE :**  
**DE PIRE EN PIRE !**

Résultat net 2018 du Groupe Crédit Agricole : 6,8 milliards d'euros !  
Résultat net 2018 de la Caisse Régionale PCA : 102,8 millions d'euros !

**Et pourtant, plus de la moitié des salariés de notre CR va subir une perte de pouvoir d'achat en 2019 (hors prime Macron).**

Cela paraît incroyable, et pourtant.

Nous vous expliquons pourquoi.

**1) AU NIVEAU NATIONAL.**

L'augmentation collective consentie par la Fédération Nationale du Crédit Agricole laisse songeur :  
**0,3 %, alors que l'inflation prévue en 2019 est de ... 1,6 % !**

(Pour rappel: en 2018, augmentation de 0,6 % pour une inflation de 1,8 %).

Les actionnaires, eux, sont mieux considérés: dividende de 0,69 cts par action (l'action oscillant entre 10 et 12 euros, nous vous laissons calculer le rendement ...).

**2) AU NIVEAU LOCAL.**

**Comme toutes les années, à PCA, pour le collectif, ce sera ... 0 !**

Alors même que le résultat net de la CR a dépassé les 100 ME pour la douzième année consécutive !

Il faudra donc se contenter de l'enveloppe RCI/RCP.

Mais celle-ci ne bénéficie pas à tout le monde: ainsi, année après année, ce sont presque **6 salariés sur 10 qui ne touchent rien sur cette enveloppe.**

**Ces salariés devront se contenter de la hausse nationale de 0,3 %, et subiront donc une baisse conséquente de leur pouvoir d'achat (hors prime Macron), alors qu'ils travaillent dans une entreprise florissante.**

**Cerise sur le gâteau :** l'enveloppe RCI/RCP va être impactée par le projet EMC (Evolution des Métiers Commerciaux) et le **passage de 400 ASSCOM en CONSCOM, avec passage de pesée d'emploi 4 en pesée 5** (et un niveau d'exigences commerciales bien supérieur, mais cela est une autre histoire ...). Ainsi, lors de la réunion de négociation du mois de mars, la Direction a chiffré cette évolution des ASSCOM à 0,45 % de la masse salariale mensuelle.

**Proposition de la Direction lors de cette réunion en mars :**

- si signature par suffisamment d'organisations syndicales, 2 %: soit le minimum conventionnel (1,55 %)+ le coût des CONSCOM !
- si pas de signature, mesure unilatérale à 1,70 %

Suite à une nouvelle réunion de négociation le 25 avril, il semble que c'est la deuxième proposition qui sera appliquée: aucun syndicat n'a souhaité céder à ce **véritable chantage** concernant les augmentations individuelles. Aucune des propositions des syndicats n'a été retenue. Pour information, la CFTC proposait une augmentation collective, une augmentation significative de l'indemnité de résidence.

**Conclusion:** la Direction entend financer son projet CONSCOM au détriment de salariés qui auraient pu être éligible à l'enveloppe. **D'ailleurs, certains managers ont déjà reçu la consigne d'être plus restrictifs sur les attributions de RCI/RCP.**

Pour terminer, et pour essayer d'être le plus complet possible, nous n'oublions pas l'attribution de 1000 euros dans le cadre de la prime Macron (comme dans de nombreuses CR).

**Nous n'oublions pas non plus que les cadres de Direction de PCA qui, année après année, nous refusent toute augmentation collective, cachent soigneusement leurs niveaux d'augmentation et tous les avantages accordés par leur convention collective. Dans certaines CR, cela approche parfois les 10 % ! Qui peut croire qu'ils auront seulement 0,3 % comme tous les salariés de l'entreprise ?**

**Et il faut garder à l'esprit que chaque année, le niveau de rétribution globale de notre CR est inférieur d'environ 1800 euros à celui de la moyenne des CR, alors que le coût de la vie sur le littoral est bien plus élevé que dans bon nombre de régions. On dit merci qui ?**



**Vos contacts :**

Meryam BENSALD (OTP6), Vincent BOVET (TRS/PRI6), Ratiba FENIRA (00646), Laetitia TOMASI (00656), Yann UGO (00694)

CFTC CR PCA - CFTC CR PCA - CFTC CR PCA – CFTC CR PCA – CFTC CR PCA – CFTC CR PCA